

APPEL À PROJETS Mixité & numérique





Sommaire

• 1. Cadrage stratégique et objectifs.....	3
• 2. Objet	4
• 3. Bases légales.....	5
• 4. Bénéficiaires	5
• 5. Critères d'éligibilité	6
I. Localisation des projets.....	6
II. Typologie des projets.....	6
III. Cibles.....	7
IV. Activités éligibles et contenu des propositions	7
• 6. Critères de notation et classement.....	8
• 7. Modalités d'intervention	9
I. Nature de l'aide	9
II. Montant et taux d'intervention.....	9
III. Durée.....	9
IV. Nature des dépenses éligibles.....	9
V. Dépenses non éligibles	10
VI. Versement de la subvention.....	10
• 8. Procédure et calendrier.....	10
I. Phase de candidature	10
II. Phase de sélection.....	11
III. Phase d'attribution.....	11
• 9. Dispositions diverses	11
I. Conventionnement	11
II. Suivi et évaluation.....	11
• 10. Contact	12

1. Cadrage stratégique et objectifs

Dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) approuvé par le Conseil régional le 24 juin 2022, la Région Bourgogne Franche-Comté (BFC) s'est engagée à soutenir le numérique comme un levier de compétitivité régionale. Il convient d'assortir l'approche économique d'appui à la **transformation des métiers et des qualifications en accompagnant la montée en compétences de la filière**. Pallier le manque de main-d'œuvre est un enjeu qui serait susceptible d'apporter un renforcement de la place des femmes dans la filière.

Cette ambition du SRDEII rejoint les enjeux identifiés par la filière du numérique pour faire face à la concurrence mondiale. Ces enjeux ont fait l'objet de pistes d'actions au sein d'un document fédérateur du réseau numérique régional, le CAPÉCO (Contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences) 2018-2021 :

1. Structurer l'écosystème du numérique régional à destination des entreprises
2. Faire connaître nos savoir-faire et rayonner
3. Accompagner l'entreprise digitale à chaque étape de son développement
4. **Anticiper les compétences**

Au terme du CAPÉCO, les membres du groupe Compétences/Ressources Humaines du CAPÉCO numérique animé par la Région ont souhaité poursuivre les échanges pour identifier, observer et partager les éléments de perspectives, les besoins et les enjeux en emplois et en compétences. Le groupe des Développeurs en compétences numériques (*Les Déconums*) s'est ainsi constitué pour contribuer notamment à une meilleure observation des besoins en emploi et en compétences de ce secteur dont les profils peuvent être recrutés dans de nombreuses professions.

Dans le cadre des travaux pour le document préparatoire¹ à l'élaboration de la Stratégie régionale formation orientation - CPRDFOP 2023-2028 (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles)², les enjeux en matière d'emplois, de compétences et de qualifications sur les métiers du numérique ont été mis en exergue, notamment les données sur une féminisation du métier difficile et l'impact du numérique sur les autres secteurs d'activité.

En effet, la sous-représentation des femmes dans la filière du numérique est une réalité forte. En termes d'orientation scolaire et professionnelle, les jeunes filles et les femmes sont souvent victimes des stéréotypes qui occultent une ouverture vers cette filière. La sous-représentation des femmes accentue les difficultés d'un secteur qui peine à recruter des compétences indispensables pour tenir des postes de plus en plus exigeants techniquement.

Il en ressort un besoin, voire une nécessité de **susciter l'intérêt des jeunes filles et des femmes à la filière du numérique**.

¹ https://jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr/wp-content/uploads/2023/02/CPRDFOP-2023-2028_Etat-des-lieux-Emploi-Formation_Partie-Secteurs.pdf, pp.71-75.

² <https://jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr/wp-content/uploads/2023/12/STRATEGIE-FORMATION-ORIENTATION.pdf>

Consciente de l'importance de la féminisation dans la filière du numérique, la Région Bourgogne-Franche-Comté propose cet appel à projets pour favoriser une plus grande mixité dans le secteur du numérique. Il vise à encourager et accompagner des **initiatives très innovantes (inédites sur le territoire)** pouvant être expérimentales, qui proposent des solutions pour répondre aux besoins et aux enjeux d'emploi et de compétences dans le numérique en s'intéressant exclusivement à **l'accès des jeunes filles et des femmes** à la connaissance des métiers du numérique et aux formations qu'elles pourraient intégrer pour accéder au marché de l'emploi inhérent à cette discipline. Plus globalement, les projets participeront à sensibiliser le public cible aux métiers correspondants aux besoins de compétences numériques des entreprises du territoire.

L'État des lieux. Le numérique en Bourgogne-Franche-Comté réalisé par Emfor en 2021 (cf sur le site d'Emfor [Etat des lieux emploi-formation du numérique en Bourgogne-Franche-Comté](#)) consolide la nécessité de susciter l'intérêt des jeunes filles à la filière du numérique pour tendre vers davantage de mixité et favoriser leur employabilité dans ce secteur.

Exemple de constats :

- Si la proportion de femmes dans la filière est en légère progression, +1,6 point entre les deux derniers recensements en région, +1,2 point au niveau national, elle demeure encore trop faible.
- Les métiers où les parts de femmes sont les plus élevées concernent les :
 - Techniciens d'étude et de développement en informatique,
 - Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique³.
- En 2020, près de 2 400 personnes, en Bourgogne-Franche-Comté, suivent une formation "cœur du numérique" hors apprentissage et seulement 15,8 % sont des femmes⁴.
- Le **diplôme reste une garantie de réussite** notamment dans les métiers "cœur du numérique". Près des trois quarts sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 37,3 % tous métiers confondus. L'écart le plus important concerne le niveau Bac +5 et plus⁵.
- De plus, les actifs de la filière du numérique sont jeunes⁶, d'où la volonté de s'intéresser au public des jeunes filles/femmes à la période du choix d'orientation.

Le numérique permet de travailler sur tout le territoire et dans des secteurs extrêmement variés ; il participe d'un geste citoyen dès lors qu'il participe de manière sûre, efficace et responsable aux mutations socio-économiques.

Cet appel à projets entend donc œuvrer à la féminisation des métiers du numérique.

2. Objet

Cet appel à projets a vocation à promouvoir le secteur du numérique, la diversité de ses métiers et ses formations pour favoriser sa féminisation.

Ainsi, il vise à :

³ Emfor, *État des lieux. Le numérique en Bourgogne-Franche-Comté*, 2021, p. 33.

⁴ Emfor, *État des lieux. Le numérique en Bourgogne-Franche-Comté*, 2021, p. 59.

⁵ Emfor, *État des lieux. Le numérique en Bourgogne-Franche-Comté*, 2021, p. 15.

⁶ Les proportions d'actifs âgés de moins de 25 ans, 25-29 ans et 30-39 ans sont supérieures : Emfor, *État des lieux. Le numérique en Bourgogne-Franche-Comté*, 2021, p. 37.

- Inciter les jeunes filles à s’orienter vers la filière numérique
- Favoriser l’intérêt des jeunes filles pour intégrer des formations sur le numérique
- Favoriser l’insertion de toutes les femmes dans le monde du travail numérisé et/ou dans le secteur numérique
- Promouvoir la connaissance des formations et des métiers du numérique auprès du public cible
- Encourager les femmes à intégrer ou se préparer à intégrer des emplois dans le domaine du numérique ou à des emplois nécessitant des compétences numériques
- Promouvoir l'inclusion de toutes les femmes dans l'écosystème numérique en encourageant les entreprises ou organisations, à développer des politiques de ressources humaines visant à recruter de manière proactive des femmes sur des compétences numériques

L’appel à projets doit permettre de soutenir des projets :

- De sensibilisation
- D’accompagnement
- D’information (casser les stéréotypes ; comprendre les codes des jeunes filles, construire de nouvelles images)
- D’identification des métiers, des rôles
- De stimulation des capacités bridées par les stéréotypes
- De valorisation des potentiels des jeunes filles/femmes.
- De promotion des dispositifs qui soutiennent les initiatives de recrutement des jeunes filles formées au numérique

3. Bases légales

- Code général des collectivités territoriales (CGCT).
- Règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides de minimis.

4. Bénéficiaires

L’appel à projets est ouvert à toutes personnes morales de droit privé ou public (chambres consulaires, branches professionnelles, organisations professionnelles, syndicats professionnels, fédérations, confédérations, opérateurs de compétences, entreprises, associations, organismes, établissements publics ou privés, collectivités locales) implantées en Région Bourgogne-Franche-Comté et/ou ayant une antenne /un correspondant /une personne relais ancrée sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

Toutes les actions menées respectent les valeurs du SPRO (Service Public Régional de l’Orientation)⁷ : égalité, neutralité, etc.

⁷ <https://jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr/wp-content/uploads/2023/12/SCHEMA-PREVISIONNEL-SERVICE-ORIENTATION.pdf>

Le porteur de projet sera seul à bénéficier de la subvention même si son projet est partenarial. Il ne peut proposer qu'un seul dossier dans le cadre de cet appel à projets.

5. Critères d'éligibilité

I. Localisation des projets

Le porteur et l'action financée doivent être localisés en Bourgogne-Franche-Comté. Le porteur identifiera clairement le territoire concerné dans le dossier de présentation.

Les actions proposées se dérouleront sur un ou plusieurs territoires de Bourgogne-Franche-Comté.

Les modalités d'intervention et d'interactions avec le public devront s'organiser prioritairement en présentiel (moins de 20% de l'action peuvent être effectués à distance).

II. Typologie des projets

Les projets innovants/inédits qui mettent le **public cible au centre de leur démarche** seront priorités.

Plus précisément, **sous des formats participatifs, il s'agit de fidéliser, d'impliquer les jeunes filles (idée d'appartenance) et les femmes et de compléter les éventuelles actions déjà exploitées sur le territoire en proposant des réponses nouvelles et/ou innovantes.**

De fait, le porteur de projet aura pris connaissance des propositions, des outils et des acteurs (Éducation nationale, acteurs de l'orientation, etc) présents sur le territoire bourguignon-franc-comtois. Aussi, il est en mesure d'identifier des profils sollicités par les entreprises.

Le projet doit s'inscrire dans une **démarche durable en concevant éventuellement des outils qui puissent être pertinents pour être pérennisés à la suite de l'appel à projets.**

Les projets déposés devront intégrer des approches et méthodologies de travail qui peuvent conduire à la réalisation de plusieurs actions :

- Levier à la découverte des potentiels
 - Identifiant, valorisant et stimulant les capacités numériques du public cible
 - Intégrant pleinement les potentielles appétences du public cible
 - Faisant découvrir des talents et des compétences par un autre biais que l'apprentissage classique
 - Proposant des pistes de développement de compétences numériques du public cible
 - Déployant des expériences contribuant à éveiller l'intérêt du public cible pour le numérique

- Actions interactives au plus près du public cible
 - Proposant une dynamique collective **et** individuelle pour le public cible
 - Intégrant l'interactivité avec le public cible
 - Proposant des actions qualitatives, concrètes, mesurables et opérationnelles

- Orientation et attractivité
 - Favorisant l'orientation du public cible vers des formations sur le numérique
 - Favorisant le goût et l'attrait pour le numérique à visée professionnelle

- Ressources
 - Intégrant les informations sur les opportunités offertes par le numérique
 - Appréhendant les ressources disponibles mises à disposition du public cible
 - Informant/communiquant sur le numérique comme ouverture vers d'autres filières
 - Identifiant les opportunités d'emploi afférentes au numérique
 - Expliquant l'utilisation du numérique et ses fins
 - Utilisant des supports innovants

- Communication
 - Ayant recours à la presse et aux nouveaux médias pour des actions de communication

III. Cibles

- Jeunes filles en scolarité
- Femmes actives
- Parents de jeunes filles
- Association et représentants de parents d'élèves
- Le conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)⁸, les conseils de la vie lycéenne (CVL)⁹ et les conseils de la vie collégienne
- Conseils d'administration lycées et collèges
- Prescripteurs / orienteurs (CIO, information jeunesse)
- Enseignants en collège et lycée
- Jeunes étudiants
- Chefs d'entreprises

IV. Activités éligibles et contenu des propositions

Sont éligibles :

Les approches et méthodologies de travail **innovantes** appliquées à la mise en œuvre du projet en faveur d'une plus grande mixité dans les formations du numérique et de façon induite dans l'emploi y afférent.

Contenu des propositions :

L'appel à projet vise à renouveler les approches de présentation du secteur du numérique (métiers et formations) afin de faciliter et de concrétiser l'entrée du **public féminin** dans cette filière.

Les projets doivent, dès lors, exploiter des méthodes de type :

⁸ Le CAVL est l'échelon intermédiaire entre les CVL (Conseils de la vie lycéenne, dans tous les établissements) et le CNVL (Conseil national de la vie lycéenne, national). 20 élus lycéens y participent, dans chaque académie.

⁹ Le CVL est le lieu où les lycéens sont associés aux décisions de l'établissement. Les élus y représentent les élèves de leur établissement.

- expérimentations à vivre, pratique de gestes professionnels, visites d'environnements professionnels, jeux de rôles, expériences immersives...
- rencontres, échanges avec des professionnels, des ambassadeurs, valorisation de parcours de jeunes femmes
- démarches ludiques, interactives, participatives ...
- exploration des possibles à partir des centres d'intérêt et des aptitudes du public cible

Actions exclues :

- Les évènements réguliers/habituels type Journées Portes ouvertes...
- Une campagne de communication *one shot* (pas d'effet d'annonce)
- Un projet non interactif ou un projet à vision unique, non évolutif

6. Critères de notation et classement

Chaque projet est noté sur 100 points, répartis selon les critères de la grille ci-dessous, puis classé. Le projet sera en cohérence avec les objectifs visés avec une attention particulière portée sur le caractère innovant et ambitieux du projet et la qualité des partenariats tissés avec les acteurs institutionnels (Éducation nationale, OPCOs,...), économiques (entreprises, branches) et structures d'accompagnement des jeunes susceptibles de s'engager pour la promotion de la filière du numérique auprès des jeunes filles et femmes. Les porteurs de projets seront en mesure d'identifier la plus-value de l'appel à projets.

Les projets obtenant une note inférieure à 50, seront d'emblée écartés de cet appel à projets.

Le dossier doit expliciter et clairement identifier et transcrire les attendus par rapport aux critères de notation ci-dessous :

Grille de notation	
1. Le dossier détaille l'expertise et le savoir-faire du candidat dans la mise en œuvre du projet proposé (références)	20
2. Proposant une approche collective et individuelle pour le public cible	10
3. Le caractère réaliste du projet, détail de la mise en place d'un plan d'action assorti d'un programme de mise en œuvre	10
4. La qualité des partenariats qui auront été anticipés et noués avec les acteurs	10
5. Le caractère innovant et ambitieux du projet complétant les éventuelles actions déjà exploitées sur le territoire	20

6. La capacité à valoriser des potentiels féminins, les impliquer	10
7. La capacité du projet à agir sur l'intégration des femmes à long terme dans le secteur numérique	10
8. La capacité à pérenniser les dispositifs mis en place (suivi de l'utilisation et usage des outils innovants mis en place) au-delà du financement de cet appel à projets	10
TOTAL	100

La sélection des projets sera établie selon : les notes obtenues et **dans la limite de l'enveloppe financière disponible** de cet appel à projets

À projets de qualité équivalente, seront privilégiées les structures n'ayant pas bénéficié de financements régionaux aux titres des Règlements d'Intervention (RI) 44.22, 44.23, 51.06 et de l'Appel à projets Actions innovantes d'information sur les métiers et les formations, édition 2022.

7. Modalités d'intervention

I. Nature de l'aide

Subvention de fonctionnement

II. Montant et taux d'intervention

Au titre de l'appel à projets, la subvention régionale couvrira **90% maximum des dépenses présentées** dans le budget prévisionnel :

- Avec un plancher d'intervention régionale fixé à 15 000 € et dans la limite d'un plafond d'aide régionale à 50 000 € ;
- Dans le respect du plafond d'intervention du règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*.

III. Durée

L'opération pour laquelle l'aide est attribuée devra débuter avant le 31 décembre 2024. La période d'éligibilité des dépenses s'ouvre à compter de la date de dépôt du projet complet à la Région, et se termine le 1^{er} juillet 2026 au plus tard.

IV. Nature des dépenses éligibles

Au titre de l'appel à projets, et en fonctionnement exclusivement, seront pris en charges, les frais et coûts directement liés à la conception et à la mise en œuvre des projets sélectionnés :

- Frais des personnels engagés sur le projet (temps passé au pilotage, à la coordination, à la mobilisation des acteurs, à la mise en œuvre et au suivi du projet) ;
- Coûts des prestations de consultants ou prestataires, utilisés exclusivement pour le développement de l'innovation et de la communication ;
- Dépenses liées aux frais de transport liés aux déplacements nécessaires à l'accompagnement des projets sur le territoire d'intervention

V. Dépenses non éligibles

Sont exclues de l'appel à projets, les dépenses d'investissement.

À titre d'exemple :

- l'acquisition d'équipements individuels (tablettes, ordinateurs) ;
- l'acquisition d'équipements pédagogiques innovants (simulateurs, réalité virtuelle) ;
- l'abonnement ou le réabonnement à des applicatifs déjà existants ;
- l'acquisition de logiciels ou de licences ...

VI. Versement de la subvention

Les modalités de versement de la subvention seront les suivantes :

- Une avance de 50% à signature de la convention et sur demande du bénéficiaire qui devra justifier de l'engagement de l'opération ;
- Un ou plusieurs acomptes sur justification du paiement des dépenses représentatives de l'avance de 50% et de l'engagement des autres dépenses et calculés au prorata des dépenses acquittées et engagées. L'avance et les acomptes seront plafonnés à 80% du montant de la subvention.
- Le solde, calculé au prorata des dépenses réalisées, est versé sur présentation :
 - d'une demande de versement de solde dûment signée, à présenter dans les 6 mois après la fin de l'opération, soit date maximum de réception de la demande le 31 décembre 2026.
 - du bilan financier de l'opération réalisée signé de la personne compétente,
 - d'un bilan qualitatif/quantitatif du projet,
 - de tout autre pièce/justificatif précisés dans les conventions idoines.

8. Procédure et calendrier

La procédure de candidature comprend trois phases :

1. Une phase de candidature à l'appel à projets
2. Une phase de sélection
3. Une phase d'attribution des aides

I. Phase de candidature

L'appel à projets est ouvert du **25 mars 2024 jusqu'au 25 mai 2024 minuit**.

Les porteurs de projet doivent télécharger le dossier de candidature sur le portail du guide des aides de la Région à l'adresse suivante :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/>

Le dossier de demande comprend les documents suivants :

- Formulaire de candidature : utiliser exclusivement ce document pour décrire le projet ;
- Pièces justificatives : précisées dans le dossier de candidature.

Le dossier complet de demande de subvention doit être adressé à la Région au plus tard le 25 mai 2024 minuit et avant tout commencement d'exécution du projet. Il est à transmettre par voie électronique, sur la plateforme des aides régionales AIR, à l'adresse ci-dessous :

<https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/tiers/authentification>

(référence du dispositif : FPE-AAPMN)

La Région accuse réception de toute demande complète. La complétude de la demande sera validée seulement si le demandeur transmet l'intégralité des pièces demandées.

À partir du moment où la Région accuse réception du dossier complet, seules les factures dont les dates d'émission sont postérieures à la date de dépôt de la demande complète seront prises en compte pour le règlement financier de l'aide.

À noter que la délivrance par la Région d'un **accusé de réception de dépôt complet ne vaut pas promesse de subvention.**

II. Phase de sélection

L'instruction des dossiers sera réalisée par la Région.

III. Phase d'attribution

L'aide sera soumise à la délibération du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté au cours du dernier quadrimestre 2024.

Les lauréats recevront un courrier de notification de la décision de l'assemblée régionale, accompagné des conventions de financement (pour chaque projet retenu).

9. Dispositions diverses

I. Conventionnement

La Région conventionnera avec les porteurs retenus.

II. Suivi et évaluation

Chaque projet fera l'objet d'un suivi en comité de pilotage local (2 à minima) associant un(e) représentant(e) de la Région.

À l'issue du projet, un bilan qualitatif et quantitatif sera également transmis aux services de la Région.



10. Contact

Direction de l'Orientation et des Parcours Professionnels
Christiane Dotal – christiane.dotal@bourgognefranche-comte.fr

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



4, square Castan
CS 51857
25031 Besançon

0 970 289 000
www.bourgognefranche-comte.fr

